

/BA
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 94-305 du 23 Septembre 1994

Chargeant Monsieur Robert TAGNON,
Ministre du Plan et de la Restruc-
turation Economique de l'intérim de
Monsieur Paul DOSSOU, Ministres des
Finances pour compter du 14 Septem-
bre 1994.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T E

Article 1er.- Pour compter du 14 Septembre 1994, Monsieur Robert TAGNON, Ministre du Plan et de la Restructuration Economique est chargé de l'intérim du Ministre des Finances pendant l'absence de Monsieur Paul DOSSOU.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 23 Septembre 1994

Pour le Président de la République, le
Ministre d'Etat, chargé de la Coordina-
tion de l'Action Gouvernementale et de
la Défense Nationale,



Désiré VIEYRA.-

Ampliations: PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 MF-MPRE 6 MEPR-DN 4 SGG 4
AUTRES MINISTERES 18 DEPARTEMENT 6 DC/MIL 2 JORB 1.-